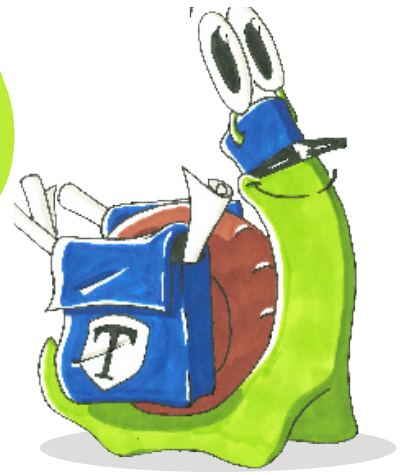


Zillis'actu



Octobre 2023 | www.zillisheim.fr



Bulletin mensuel de la commune de Zillisheim

Evènements à venir

Novembre 2023

Fête villageoise

Spéciale 30ème anniversaire de la fête villageoise organisée par « Les Œuvres Saint-Laurent » de ZILLISHEIM, le dimanche 5 novembre 2023 à la salle polyvalente.

Vous pourrez déguster une excellente choucroute et passer un agréable moment **en compagnie de l'animateur Joël Waldvogel.**

Le bulletin d'inscription est encarté dans ce Zillis'actu.

Si vous souhaitez nous rejoindre début d'après-midi pour le « thé dansant », vous êtes les bienvenus. Trois heures d'animation, de musique et de danse que vous pourrez pleinement apprécier. Entrée 10 € et un café offert.

Des billets de tombola peuvent être achetés auprès de nos commerçants locaux, à la pharmacie, au Carrefour Express et à la Mairie. Nous comptons sur votre soutien et votre présence.

Le profit de cette fête est destiné à soutenir le financement des travaux d'entretien, de rénovation et de fonctionnement de notre église paroissiale Saint-Laurent. Merci d'avance.



Bourse aux vêtements enfants, jouets et vélos

L'Association des Parents d'Elèves de Zillisheim (APEZ) organise sa traditionnelle Bourse aux vêtements enfants, jouets et vélos à la salle polyvalente de Zillisheim le dimanche 12 novembre 2023 de 8h30 à 15h00.

Des vêtements de tout type, des montagnes de jouets, du matériel de puériculture et des vélos sauront séduire un public varié.

Environ 70 exposants vous feront faire de bonnes affaires, munissez-vous d'un cabas assez grand pour y mettre les articles que vous aurez dénichés.

Une buvette et un espace de petite restauration proposant soupe, bretzels, frites, hot-dog et desserts variés permettront aux petits et grands de se régaler en toute convivialité.

Les bénéfices de la buvette et petite restauration seront intégralement reversés au profit des activités des écoles maternelle et élémentaire du village.

Les particuliers souhaitant exposer doivent au préalable se préinscrire par mail : apez68720@gmail.com, puis renvoyer le bulletin d'inscription accompagné d'un paiement de 12 € par table.

Venez nombreux, l'entrée est gratuite.



Battues chasse

Ci-dessous les dates des prochaines battues de chasse organisées par notre locataire de la chasse sur le ban communal :

Novembre 2023 :

Samedi 11 novembre
Samedi 25 novembre

Décembre 2023 :

Vendredi 15 décembre
Samedi 16 décembre

Janvier 2024 :

Samedi 6 janvier

Février 2024 :

Samedi 17 février



Réglementation trottinettes électriques

PRÉFET DU HAUT-RHIN
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
ENSEMBLE
MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
Laboratoire européen des mobilités

À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE, respectons les règles de sécurité routière

- 25 km/h max
- 14 ans
- 1 pers. max
- Trottoirs interdits
- En agglomération, on circule sur les aménagements cyclables.

m2a.fr

Avis aux gourmets et férus de fromages !

Le froid arrive et avec lui, les longues soirées autour du feu. Quoi de mieux qu'un bon fromage pour se réchauffer !!!



L'Association des Parents d'Elèves de Zillisheim (APEZ)

propose une vente de fromages, charcuteries et miel au profit des écoles du village. Les bénéfices sont intégralement destinés à participer au financement des projets des écoles. Ils ont déjà contribué par le passé à l'achat de livres, matériel de sport ainsi qu'au financement de sorties scolaires et classes pédagogiques.

Vous les avez aimés, ils reviennent !!! Les fromages proviennent cette année encore de la Fruitière du Mont Rivel dans le Jura : Comté, Morbier, Raclette, Cancoillotte et Mont d'Or ont été sélectionnés pour leur goût incomparable ! Et pour les accompagner au mieux, des saucisses de Morteau sont aussi proposées à la vente.

Petite nouveauté cependant, le miel de cette année vient de l'apicultrice de Zillisheim. Certains le connaissent déjà, d'autres pourront découvrir ce miel, majoritairement récolté dans notre village !



Pour commander, il suffit de compléter le talon de commande encarté dans ce Zillis'actu et de le déposer avant le vendredi 24 novembre au soir dans la boîte aux lettres de la Mairie ou dans celles de l'APEZ à côté des écoles maternelle et élémentaire. Le règlement est à faire par chèque de préférence (à l'ordre de l'APEZ) ou en espèces.

Le retrait des commandes sera proposé sous forme de drive à la salle polyvalente du village le vendredi 15 décembre de 16h00 à 19h00.

Les enfants du village vous remercient et vous souhaitent d'avance une bonne dégustation !

CARITAS ALSACE

Caritas Alsace compte sept équipes dans le Sundgau. En 2022, les 92 bénévoles du secteur ont aidé 356 familles en situation de pauvreté. Comme on pouvait le craindre, l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation dans le domaine alimentaire ont d'abord touché les plus pauvres ; ce qui explique l'activité en forte hausse de Caritas Alsace. L'arrivée de réfugiés ukrainiens installés dans le Sundgau explique également, en partie, la hausse du nombre de personnes aidées.

L'équipe d'Illfurth, qui accompagne une trentaine de familles par an, a, pour sa part, déménagé dans l'ancienne mairie de Spechbach-le-Bas. Enfin, le Grenier de la solidarité d'Illtal, ouvert à tous, continue de proposer des meubles et du matériel de décoration. L'argent récolté permet de financer les actions solidaires de l'équipe.

Nos équipes sundgauviennes accueilleront avec plaisir de nouveaux bénévoles prêts à participer aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires.



Renseignements sur www.caritas-alsace.org

Faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi. Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.

Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75%.

Caméra piéton pour la Brigade Verte



Informations Caméra piéton



La caméra piéton est conçue sous la forme d'un boîtier fixé à l'uniforme du garde champêtre.

Buts et finalités

- La prévention des incidents au cours des interventions des agents de la Brigade Verte
- Le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuve

Déclenchement

- Le Garde Champêtre peut déclencher l'enregistrement quand il le souhaite
- Il prévient son interlocuteur qu'il est filmé

Enregistrement

- Une fois la caméra allumée, l'enregistrement se lance
- Le boîtier mémorise avant la pression sur le bouton 30 secondes qui précèdent
- Un GPS et une horloge intégrés situent et datent les vidéos automatiquement

Responsable

- Les enregistrements ne peuvent être consultés que par les personnes habilitées à savoir le chef de poste et son adjoint
- Un recours à la CNIL peut être adressé

Données et utilisation

- Les données concernées sont: les images et sons captés, le lieu, le jour et la plage horaire, l'identification de l'agent
- Le transfert des données se fait sur un ordinateur sécurisé après l'intervention
- Les images ne peuvent pas être visionnées à distance
- Si elles ne sont pas utilisées après 6 mois, les données sont effacées

Contact brigade Verte:
Contact@brigade-verte.fr
Adresse CNIL:
3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Evènements à venir

Novembre 2023

Cérémonie commémorative du 11 novembre

La cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 se déroulera le **samedi 11 novembre 2023 à 10h00 devant le Monument aux Morts situé derrière l'Eglise, en présence de Porte-Drapeaux et des enfants de l'école élémentaire qui chanteront la Marseillaise.**



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

CLEAN-WALK, ATELIER « COMMENT ACHETER EN VRAC » ET FABRICATION DE SAC

dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets



22 novembre à 10h : périscolaire

Rdv au périscolaire 2b rue de l'Eglise pour une clean-walk dans le village avec les enfants



23 novembre à 20h : Espace St Laurent

Atelier : comment acheter en vrac ? Quels produits peut-on acheter en vrac, dans quels types de contenants et où les trouver ?



25 novembre de 9h30 à 12h salle polyvalente

Avec la participation de l'Espace jeunesse BDFZ : atelier fabrication de sac à partir de T-shirt usagés pour les jeunes de 11 à 17 ans

Ramène 1 ou 2 T-shirt et fabrique ton sac !



Infos pratiques

Déclaration des logements en location meublée touristique pour de courtes durées

La déclaration d'un meublé de tourisme, classé ou non, est obligatoire, sauf si le logement proposé à la location constitue la résidence principale du loueur. La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire CERFA n°14004.

Le formulaire est à transmettre à la mairie par courrier recommandé avec accusé de réception ou à déposer à l'accueil.



Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Entretien des tombes au cimetière communal

La fête de la Toussaint approche, moment privilégié pour l'entretien des tombes de nos défunts.

La municipalité et le service technique sont reconnaissants de l'aide apportée par certains habitants qui entretiennent ce lieu en plus de leurs tombes familiales **et nous ne pouvons qu'encourager ceux qui souhaitent s'investir, en appui des services municipaux**, pour que ces dernières demeures restent dignes et respectées.

